

# L'ÉCHO DE JOIGNY

Bulletin de  
l'Association Culturelle et d'Études de Joigny



N° 69



2009

# L'ÉCHO DE JOIGNY

Bulletin de  
l'Association Culturelle et d'Études de Joigny

Digitized by srujanika@gmail.com

Page 1

Digitized by srujanika@gmail.com

1990-1991

1960-61

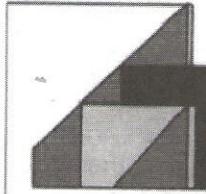
19. *Leucosia* (Leucosia) *leucostoma* (Fabricius)

—  
—  
—



N° 69

2009



**MORESK**  
MAÇONNERIE TRAVAUX NEUF ET RESTAURATION  
*Pierre de taille - Carrelage*

23, Route de Chamvres 89300 JOIGNY  
03 86 62 11 67 • 03 86 62 50 10 • [entreprise.moresk@wanadoo.fr](mailto:entreprise.moresk@wanadoo.fr)

### **Association Culturelle et d'Etudes de Joigny (ACE Joigny)**

6, Place du Général Valet  
89300 – JOIGNY  
Téléphone, Fax : 03 86 62 28 00  
Site Internet : [www.acejoigny.com](http://www.acejoigny.com)  
Courriel : [acejoigny@wanadoo.fr](mailto:acejoigny@wanadoo.fr)

#### **COTISATIONS 2009 :**

Cotisation simple 20 euros  
Cotisation couple 25 euros

à adresser au siège de l'association  
(C.C.P. DIJON N° 2100.92 Z)

*Rappelons que les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.*

# 1969 – 2009, l'ACE Joigny en phase de mutation ?



« Qui veut noyer son chien, l'accuse de la rage,  
Et service d'autrui n'est pas un héritage. »  
Molière, Les Femmes savantes, II, 5, Martine

Voici en préambule, par la plume de Maître Jean-Baptiste Poquelin, une formule bien « négative » ! Pour le moins pessimiste comme vous paraîtront peut-être les propos qui vont suivre, tant votre président se pose de questions concernant notre association, sans pour autant trouver de réponses immédiates.

Notre association a donc 40 ans. C'est ordinairement le bel âge... évacuées les erreurs de jeunesse tout en restant encore à l'abri de l'usure des années déjà bien comptées. C'est l'âge pleinement adulte qui confère maturité et aisance, lesquelles devraient nous offrir une tranquille assurance ou, pour le moins, des certitudes.

Notre association paraît telle qu'elle fut au premier jour ! Evidemment ses statuts ont pu être légèrement modifiés, ses buts se sont étoffés, le nombre des adhérents fluctue à la hausse ou à la baisse et ses acteurs se sont forcément renouvelés, mais globalement elle a conservé son cap et milite toujours pour les mêmes causes. En revanche, le contexte culturel au sein duquel elle évolue s'est considérablement modifié.

Etablissons, chacun avec notre vécu, un rapide retour en arrière ! Nous venions de vivre Mai 68, l'invasion de la Tchécoslovaquie par les blindés soviétiques et l'assassinat de Martin Luther King mais aussi la première rétrospective Picasso au Petit Palais. En avril 1969, le Général de Gaulle démissionnait... Quelques images s'enchaînent ensuite dans la mémoire du jeune homme que j'étais alors : les premiers pas de l'homme sur la Lune, la victoire d'Eddy Merckx au Tour de France, le premier vol du Concorde, les sorties des films « Il était une fois dans l'Ouest » de Sergio Leone et « Z » de Costa Gavras, mais aussi le premier « Opéra-Rock » *Tommy* des Who et le très fameux concert de Woodstock... Je ne connaissais encore rien de l'archéologie, c'est tout dire !

Où en sommes-nous ? Notre monde s'est ouvert ! Les moyens de communications et de transports sont devenus tels que nous pouvons en un instant, tout connaître sur tout. Malheureusement si nos fenêtres se sont

ouvertes, nous avons fermé nos volets pour nous préserver, à l'abri et bien au chaud ! Plus rien ne nous étonne et tout se banalise.

Essayons d'établir un constat lucide ! Notre association compte encore près de 250 membres mais a perdu depuis cette époque plus de la moitié de son effectif. Elle tente de diversifier ses offres : ateliers de peinture d'aquarelle et de photographie, conférences, visites, publications, manifestations et célébrations diverses... Curieusement, ces ouvertures ont conduit à une sorte de cloisonnement préjudiciable au bon déroulement de nos activités. A quelques exceptions près, les participants aux niches culturelles que nous développons restent hermétiques aux sollicitations et aux animations autres. Saluons toutefois la bonne quinzaine d'adhérents, qui, plus disponibles ou plus curieux que les autres, nous honorent généralement et inconditionnellement de leur présence fidèle.

Avouez qu'il y a de quoi s'étonner quand un conférencier connu et remarquable, abordant un sujet éminemment intéressant, ne peut rassembler qu'une petite trentaine d'auditeurs ! On a même vu certains d'entre-eux se produire par commisération devant 9 personnes !

Honte à nous quand la conservatrice des Musées de Sens prépare spécifiquement pour l'ACEJ une conférence sur le sujet qui fut le thème de notre exposition d'été 2008, qu'en prime elle programme une visite gratuite et privilégiée de ses musées et que seuls quatre de nos membres s'inscrivent !

Pourquoi continuer à préparer des sorties culturelles alors que nous avons du mal à réunir une vingtaine de curieux dans un car immense ?

Invités à participer à un rallye-découverte d'un village voisin, par une association amie, seuls trois membres de l'ACEJ se sont laissé séduire ! ...

Plus qu'un phénomène jovino-jovinien, il faut voir là un problème beaucoup plus vaste qui affecte beaucoup d'autres sociétés « savantes ». Et là est véritablement tout le drame ! Notre association n'a pas changé mais l'offre culturelle environnante s'est multipliée : à l'inverse, il devient inquiétant de constater que ceux, par et pour qui ces sociétés ont été créées se dispersent entre diverses sollicitations et font des choix qui ne semblent pas évoluer en notre faveur.

Par ailleurs, le milieu associatif est souvent par vocation synonyme de bénévolat. Là encore les bonnes volontés deviennent rares et le fonctionnement de notre association repose désormais sur quelques épaules usées et désabusées. Combien de temps vont-elles encore tenir ?

Pourtant, il n'y a pas de vie culturelle sans les associations. Nous devons continuer à tenir notre place en nous adaptant encore et toujours ! Ne nous laissons pas abattre : il n'y a pas de problèmes, il n'y a que des solutions !

Cherchons-les ensemble, si vous le voulez bien et, avec ce nouvel anniversaire, prenons un nouvel élan !

Le Président de l'ACE Joigny  
Jean-Paul Delor

## ETUDES et TRAVAUX



**J.L. ETERNOT**

**ENTREPRISE DE PEINTURE**

**TOUS REVETEMENTS  
SOLS ET MURS  
TOUTES ISOLATIONS  
ETANCHEITE  
FAÇADES ET TERRASSES  
TRAITEMENT DE CHARPENTE  
PAR INJECTION  
MAGASIN DE VENTE  
GROS ET DEMI-GROS**

**24 bis, Fbg de Paris  
89300 JOIGNY**

**Tél. 03.86.91.49.67 - 03.86.62.35.15  
Fax 03.86.62.31.56**

# L'exceptionnelle sépulture d'un orfèvre de l'Âge du Bronze à Migennes.

Jean-Paul Delor, Fabrice Muller, Mafalda Roscio<sup>1</sup>

Rien ne permettait jusqu'alors de savoir si les populations qui occupaient les rives de l'Yonne, il y a plus de 3000 ans, utilisaient une numération et avait l'usage d'une arithmétique simple.

En 2004, sur la commune de Migennes (Yonne) au lieu-dit « Le Petit Moulin », en rive droite de l'Armançon et à environ 3 km au nord-est de sa confluence (fig. 1a), Fabrice Muller dirigeait la fouille d'une nécropole de l'Âge du Bronze. Au-delà des apports habituels que ce type de chantier peut offrir, la découverte d'une sépulture contenant un matériel complet de pesée, impliquait obligatoirement l'utilisation de telles connaissances.

Ces nouvelles données apportent des informations déterminantes et permettent de s'affranchir de certains clichés et idées reçues.

## Présentation générale de la nécropole (F. Muller / M. Roscio)

Cet article constitue les prémices de la publication monographique qui concernera cette nécropole exceptionnelle attribuable au Bronze moyen/Bronze final initial<sup>2</sup>. Le décapage, qui couvre une surface de 1,8 ha a permis la mise au jour de deux groupes de tombes, distants d'une cinquantaine de mètres (fig. 1b). Le premier groupe, situé au sud-est de la zone fouillée, comporte 21 tombes à incinération et 4 tombes à inhumation. Le second groupe, au nord-ouest du premier, a livré 22 sépultures à inhumation et 10 incinérations, ainsi qu'une tombe associant les 2 pratiques (st. 256).

Cet ensemble funéraire demeure à ce jour le plus grand qui soit connu pour le Bronze final initial dans l'Yonne, période pourtant déjà bien représentée régionalement, notamment grâce aux nécropoles de Champlay « La Colombine » (Lacroix 1957) ou Passy-Véron « Les Prés

<sup>1</sup> Fabrice MULLER : Institut National d'Archéologie Préventive (INRAP), Direction RAA 11, rue d'Annonay - 69675 Bron Cedex / UMR 5594 ARTeHIS "Archéologie-Terre-Histoire-Sociétés" Université de Bourgogne-CNRS-Culture 6 boulevard Gabriel, 21000 DIJON  
Mafalda ROSCIO : UMR 5594 ARTeHIS "Archéologie-Terre-Histoire-Sociétés" Université de Bourgogne-CNRS-Culture 6 boulevard Gabriel, 21000 DIJON

<sup>2</sup> La chronologie de l'âge du Bronze dans le bassin de l'Yonne, s'établit globalement ainsi :  
Âge du Bronze ancien : -2200 à -1600, âge du Bronze moyen : -1600 à -1400, âge du Bronze final : -1400 à -800.

Pendus » (Depierre *et alii* 1997). La nécropole de Migennes fournit en outre un mobilier archéologique exceptionnel, tant en qualité qu'en quantité. Une des particularités du site est la présence de tombes dont le mobilier est étroitement lié à l'artisanat et à la métallurgie.

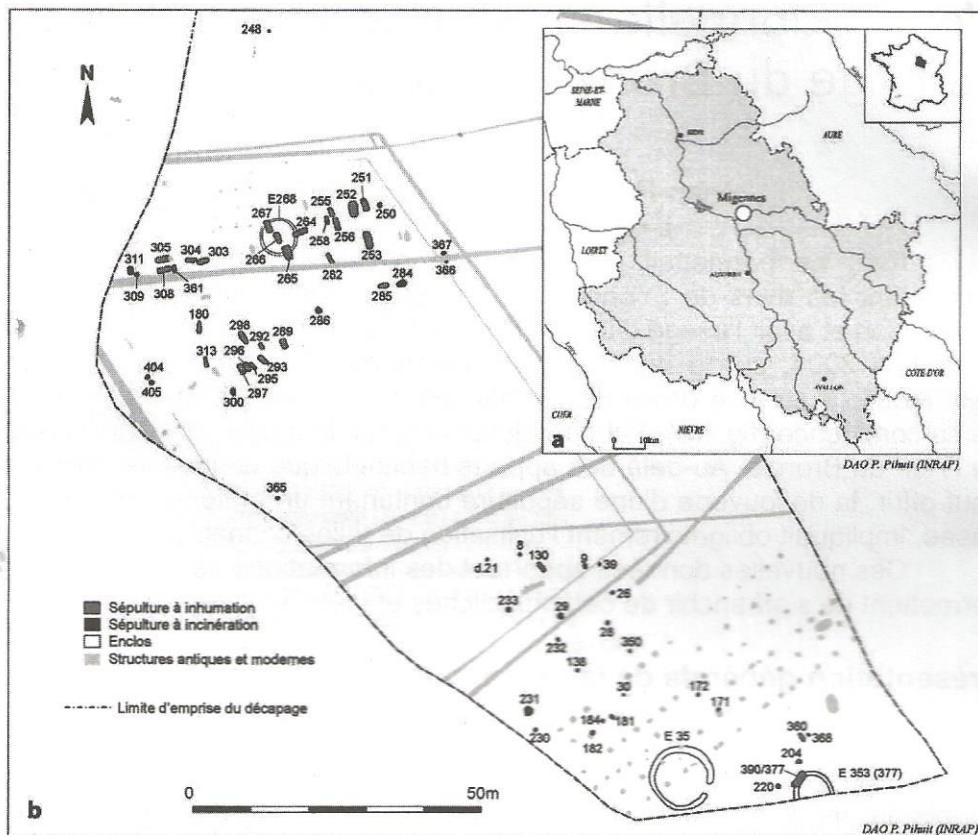


Fig. 1. Localisation de la nécropole de Migennes (Yonne), « le Petit Moulin » (Fouille Muller 2004).

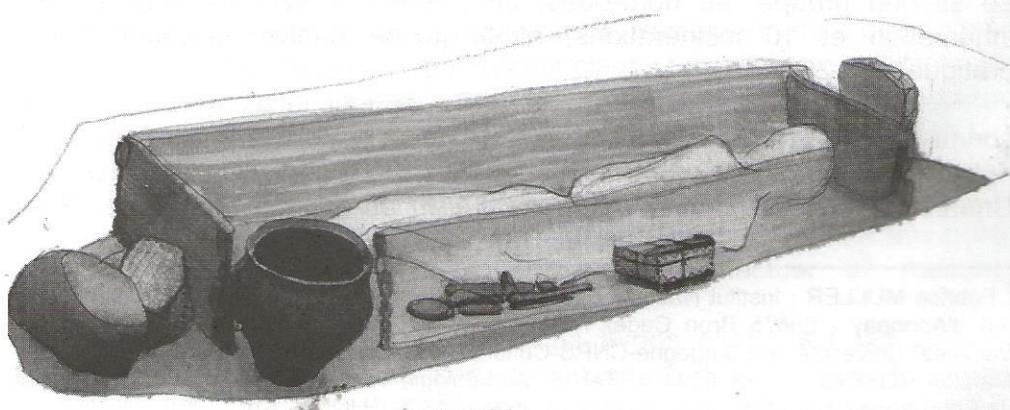


Fig. 1c. Reconstitution graphique de l'organisation de la sépulture 298 (dessin Delor Jean-Paul)

La sépulture n° 298 (Fig. 1c.) est particulièrement spectaculaire, dans la mesure où elle livre toute une série d'instruments de pesée, qui font l'objet de cet article.

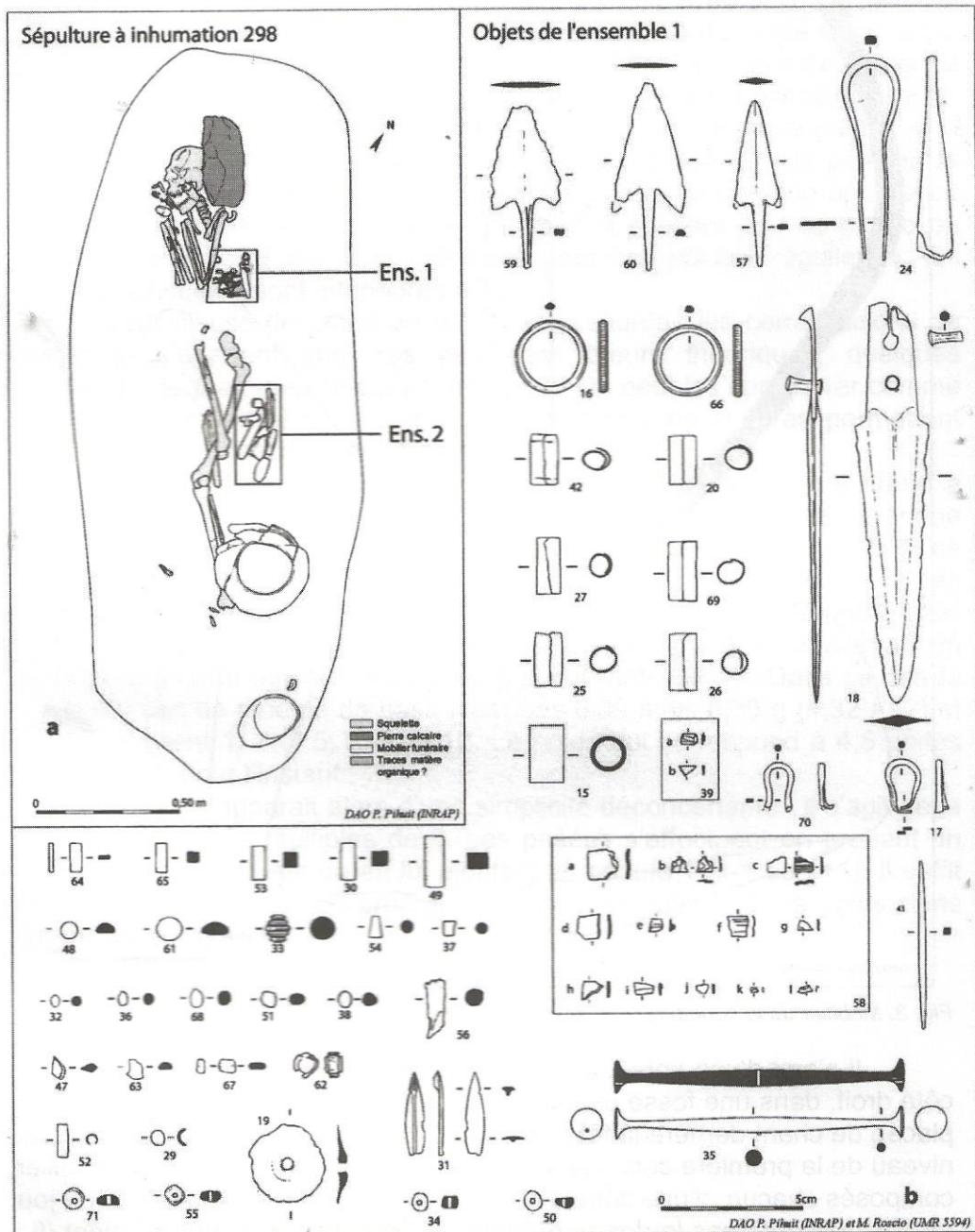


Fig. 2. Plan de la sépulture 298 et mobilier de l'ensemble 1. (Noter, en encadré 39 et 58, les fragments de tôle d'or)

## La sépulture 298 (fig. 2a)

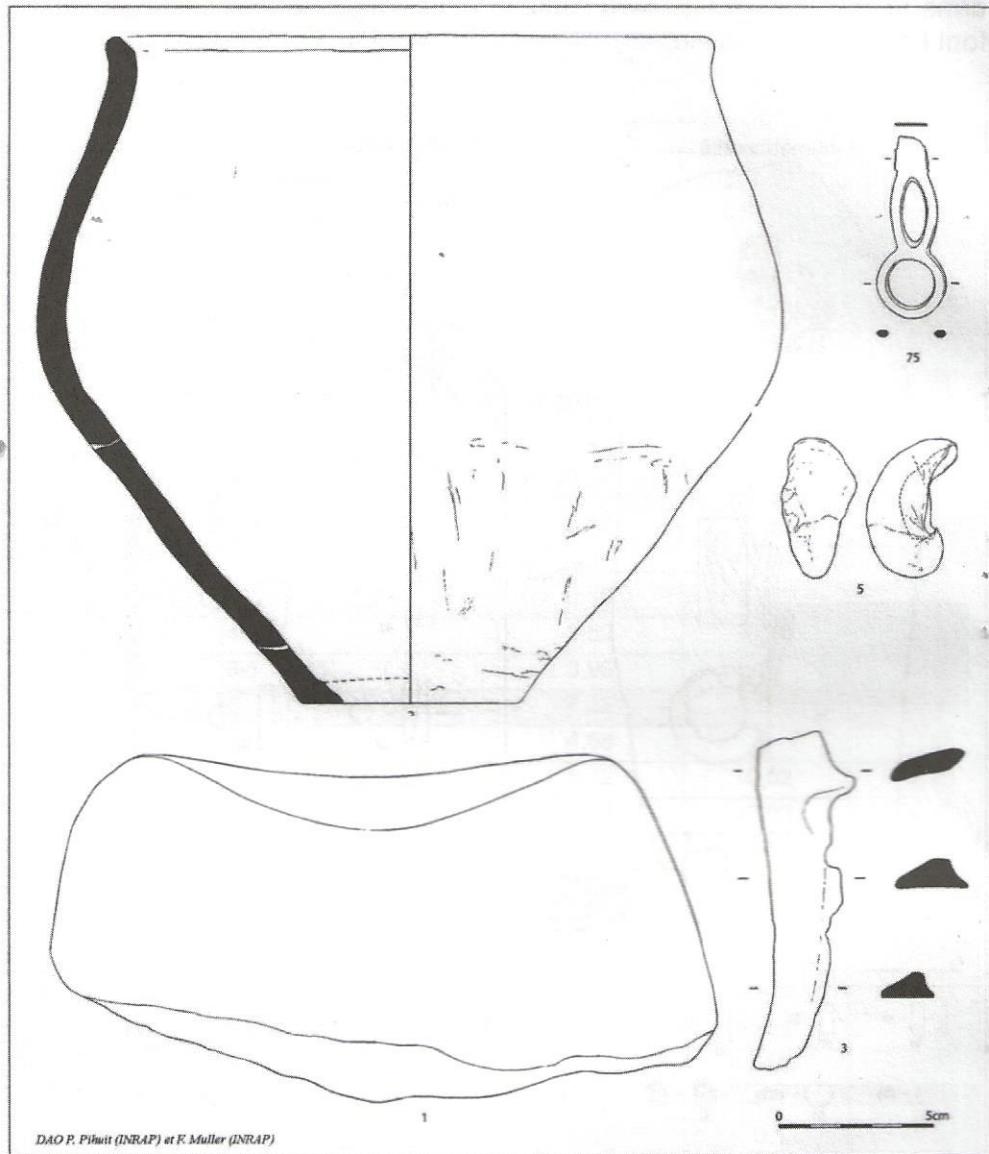


Fig. 3. Mobilier de la sépulture 298 (hors ensembles)

Il s'agit d'une sépulture à inhumation. Le corps a été déposé sur le côté droit, dans une fosse ovale de  $2 \times 1 \times 0,40$  m. Une dalle calcaire a été placée de chant derrière la tête du défunt. Un rasoir de bronze se trouve au niveau de la première cervicale (fig. 3, n° 75). Deux ensembles de mobilier, composés chacun d'une série d'objets bien spécifiques, ont été mis au jour respectivement dans le dos et derrière les cuisses. Un grand récipient (fig. 3, n° 2) a été déposé en arrière des chevilles. Au niveau de son diamètre maximum, côté nord, se trouve un fragment d'ulna de porc (détermination : P. Méniel ; fig. 3 n° 3) et au fond, dans le remplissage de ce dernier, trois

fragments de faune indéterminables (n° 44-46, non illustrés). Enfin, il y a dans l'extrême sud de la fosse une gryphée fossile (fig. 3, n° 5) et une « meule » en grès très fin (fig. 3, n° 1) cette dernière étant adossée à une zone noirâtre (matérialisant un dépôt organique disparu ?).

**Ensemble n° 1 :** Cet ensemble d'objets est groupé dans un petit contenant périsable, matérialisé par une zone noirâtre quadrangulaire d'environ 15 cm de côté. Ce dernier a livré un assemblage complexe qui constitue la base de cet article (fig. 2b) :

- n° 15 : un petit élément tubulaire coulé d'une seule pièce ;
- n° 16 et 66 : anneaux de bronze ;
- n° 17 : une attache en bronze
- n° 18 : un poignard à languette rectangulaire et 2 rivets
- n° 19 : une rondelle en bronze (collerette d'épingle ?)
- n° 20, 25, 26, 27, 69, 42 : « viroles » en tôle de bronze enroulée
- n° 21-23, 28, 40 (non illustrés) : os de faune non identifiables
- n° 24 : pincette en bronze
- n° 29 : applique (?) en bronze
- n° 30, 32-33, 36-38, 47-49, 51, 53, 54, 56, 61-65, 67-68 : poids en bronze (sauf 56, 62, 67 : plomb ?)
- n° 31 : petite plaque foliacée en bronze à bourrelet médian sur la face interne
- n° 34, 50, 55, 71 : perles en ambre
- n° 35 : fléau de balance fusiforme en bois de cerf
- n° 39, 58 : 19 fragments de tôle d'or (poids total : 3,41 g)
- n° 43 : alène en bronze
- n° 52 : tôle de bronze enroulée
- n° 57, 59-60 : pointes de flèches en bronze
- n° 70 : attache en bronze

**Ensemble n° 2 :** Ce lot d'objets est clairement lié à la métallurgie (fig. 4) :

- n° 6 : « cylindre » bombé en calcaire très dense (tas ?)
- n° 7 : plaquette de grès fin (affûtoir ?) ;
- n° 8 : plaquette de grès fin (affûtoir ?) ;
- n° 9 : plaquette de grès fin (affûtoir ?) ;
- n° 10 : plaquette de grès fin (affûtoir ?) ;
- n° 11 : marteau en bronze, à douille et épaulement ;
- n° 12 : longue plaquette de grès fin (affûtoir ?) ;
- n° 13 : fléau de balance en bois de cerf à décor d'ocelles ;
- n° 14 : lame de poignard brute de fonderie (présence de barbes de coulée, languette non perforée).

Dans le remplissage de la fosse ont été trouvé deux éclats de silex ainsi qu'un fragment de faune non identifiable (n° 72 à 74, non illustrés). Le mobilier de cette tombe est attribuable au Bronze final initial, notamment grâce à certains types bien connus au sein des nécropoles régionales datées du Bronze final I-IIa :

- Poignard à languette : Monéteau Saint-Quentin, incinération (Nicolas et alii 1975, fig. 7) ; La Saulsotte « Bois Pot de Vin », inhumation 93.90 (Rottier 2004) ;

- Collerette d'épingle : Misy-sur-Yonne « Le Bois des Refuges », incinération 1 (Mordant *et alii* 1977, fig. 27) ; Is-sur-Tille, inhumation (?) (Sandars 1957, pl. IX) ;
- Manche de rasoir ajouré avec anneau terminal : Marolles-sur-Seine « Les Gours aux Lions », incinération 5 (Mordant, Mordant 1970, fig. 31) ; Monéteau « La Métairie », inhumation (Joly 1965, fig. 21).

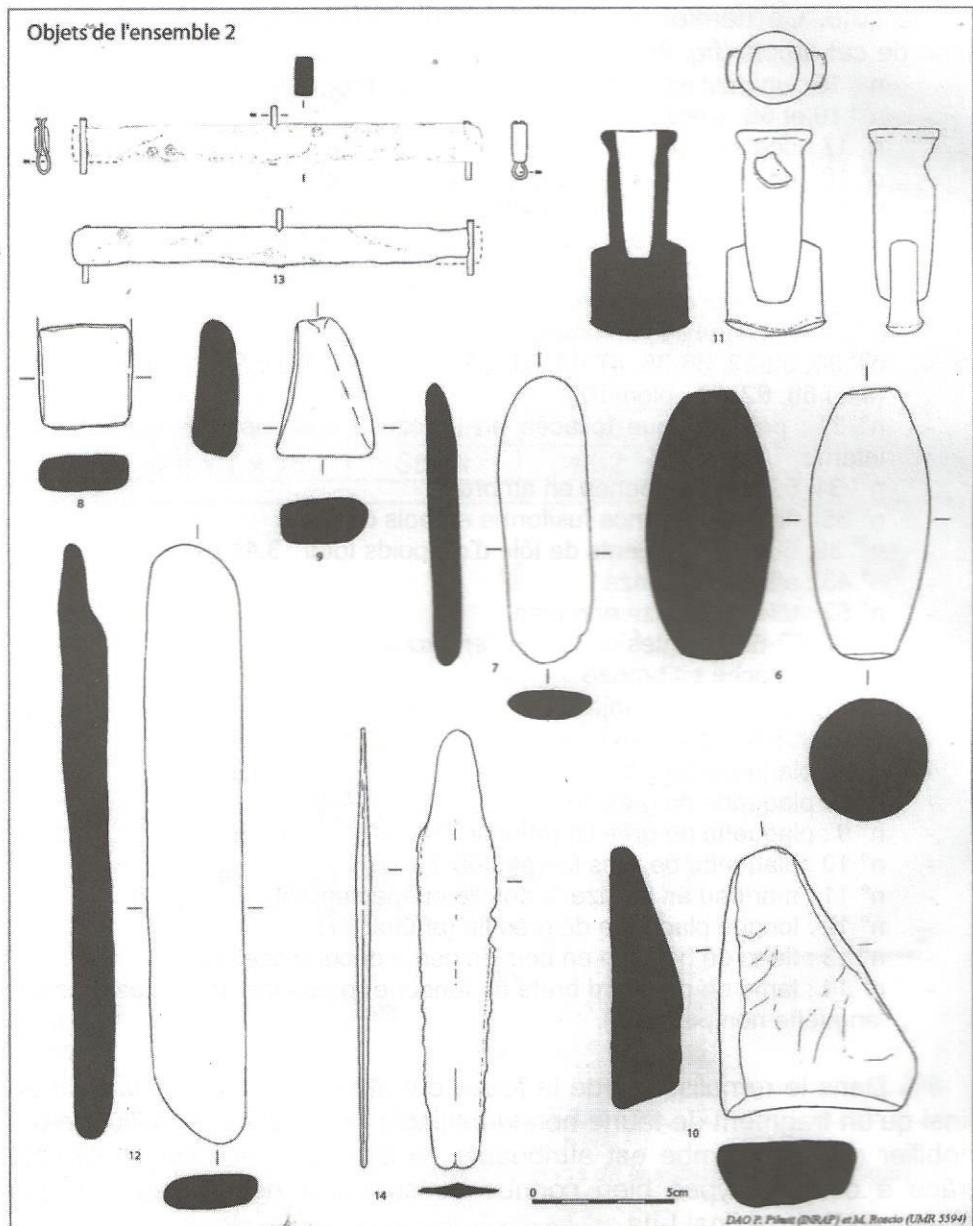


Fig. 4. Mobilier de la sépulture 298 (ensemble 2) : pierres de touche, enclume, panne de marteau à douille, aiguiseurs en grès, forme bi-tronconique, ébauche de poignard...

## Les instruments de pesée : approche typo-chronologique (M. Roscio)

### - Les fléaux :

Les fléaux de balance sont en bois de cerf (détermination : N. Provenzano). Ils appartiennent à deux types distincts (fig. 5). Le premier, de dimensions très réduites (101 mm de longueur) est constitué d'une tige fusiforme perforée en son milieu, dont les extrémités se terminent en petits disques, également perforés, d'un diamètre de 11 mm (fig. 2b, n° 35). La perforation centrale contient encore les restes d'une petite clavette de bronze, destinée vraisemblablement à la suspension de l'objet. Le deuxième type de fléau, plus grand, est constitué d'une barre de section quadrangulaire (141 x 13,5 x 7 mm), portant un décor d'ocelles sur les deux faces (fig. 4, n° 13). Cette barrette est perforée à ses extrémités et en son milieu, perpendiculairement à son grand axe, pour accueillir de petites clavettes en bronze, permettant de suspendre, d'une part, les plateaux, et d'autre part, l'objet lui-même.

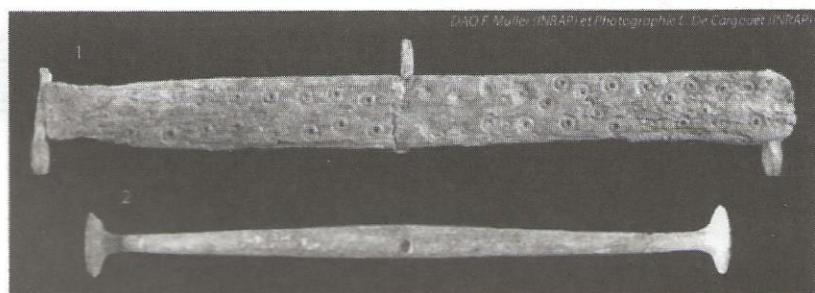
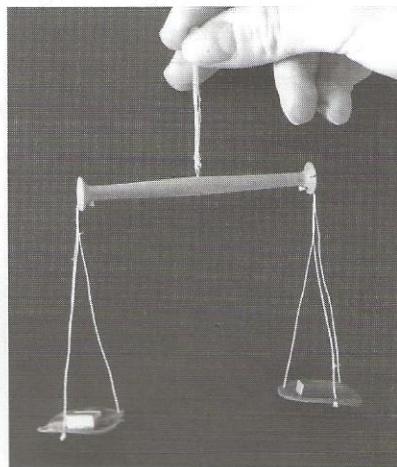


Fig.5. Fléaux de balance de la sépulture 298 de Migennes :

1. baguette décorée d'ocelles « type Migennes » ;
2. tige fusiforme à extrémités en disque « type Marolles ».

Si ces petits instruments de pesée semblent rares, voire exceptionnels, c'est qu'ils ne sont reconnus en tant que tels que depuis une date très récente (Peake, Séguier 2000). La plupart des exemplaires attestés en France proviennent de la vallée de l'Yonne, en contexte funéraire du Bronze final initial, et correspondent au type fusiforme (fig. 6a) : Marolles-sur-Seine « La Croix de la Mission » (Peake et alii 1999, fig. 10 : 1) et « Les Gours-aux-Lions » (Mordant, Mordant 1970, fig. 31 : 16), Monéteau « La Métairie » (Joly 1965, fig. 21 : 3), Passy-Véron « Les Prés Pendus » (Depierre et alii 1997, fig. 8B : 13) et Etigny « Le Brassot » (Muller 1999, fig. 18 : 28). Un dernier fléau fusiforme a été retrouvé en contexte funéraire, dans l'ossuaire de la tombe à incinération du tumulus

57 d'Haguenau-Oberfeld (Schaeffer 1926, fig. 26-27), sépulture fouillée anciennement par X. Nessel mais dont les ossements sont encore conservés au musée de Haguenau.

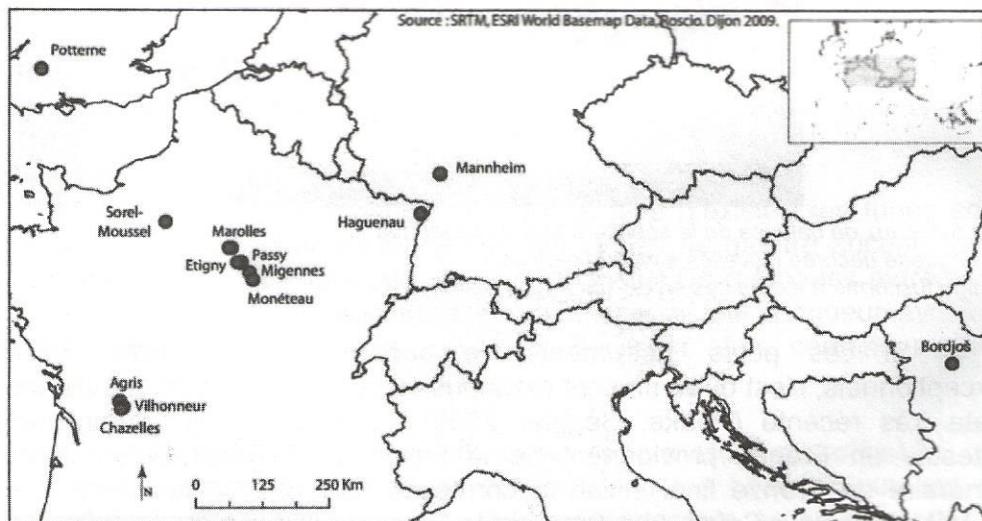
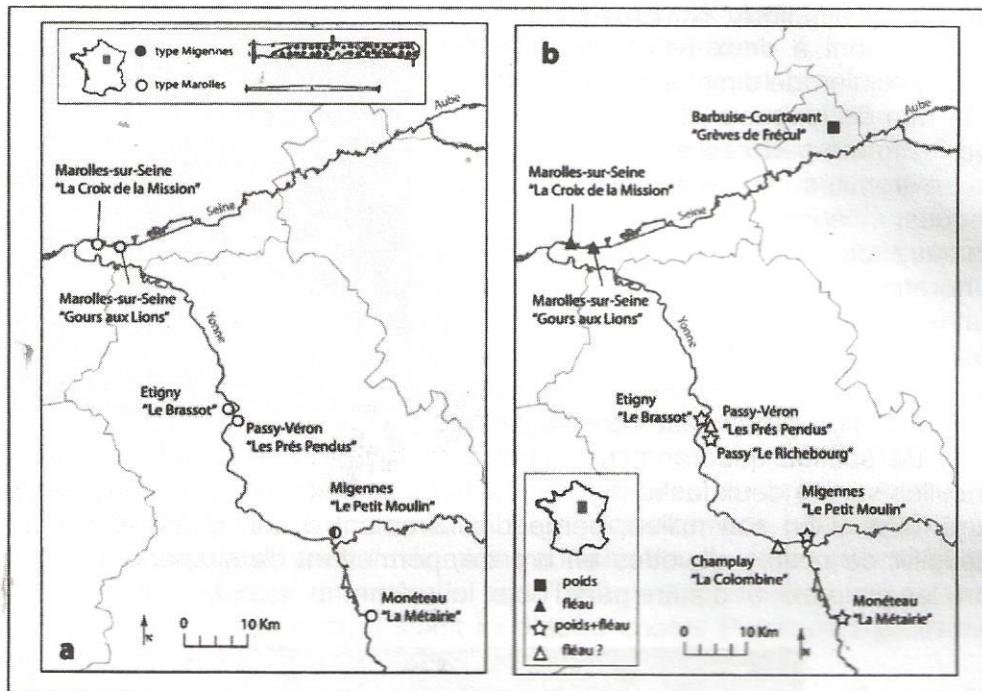


Fig. 6 : a – carte de répartition des différents types de fléaux de balance en matière dure animale du sud-est du Bassin parisien. b – carte de répartition des instruments de pesée (fléau + poids de balance) du sud-est du Bassin parisien.

Fig. 7. Carte de répartition des fléaux de balance en matière dure animale connus à ce jour pour le Bronze final initial, à l'échelle de l'Europe moyenne, tous types confondus.

D'autres exemplaires, très proches morphologiquement de ceux de l'Yonne, sont connus dans le monde atlantique. L'un d'eux, non identifié comme tel jusqu'alors, provient du locus B543 du site de Sorel-Moussel « Fort-Harrouard », Eure-et-Loir (Mohen, Bailloud 1987, pl. 85 : 8), attribué par les auteurs à la phase moyenne du Bronze final. Toutefois, il faut noter qu'une partie du matériel issu de ce locus est de tradition Bronze moyen (bracelets à cannelures longitudinales, hache à talon). Deux autres fléaux sont connus en Charente, l'un provenant de la salle principale de la Grotte des Perrats, à Agris (Peake, Séguier, Gomez de Soto 1999, fig. 1 : 2), accompagné d'un abondant mobilier de la culture des Duffaits (fin Bronze moyen/début Bronze final), l'autre ayant été recueilli hors-stratigraphie, lors d'une désobstruction spéléologique dans la Grotte de la Cave Chaude, à Vilhonneur « Bois du Roc » (Peake, Séguier, Gomez de Soto 1999, fig. 1 : 3). Ce dernier constitue un plus grand modèle (173 mm de long).

A l'échelle européenne (fig. 7), un exemplaire doit également être signalé dans le sud de l'Angleterre, sur le site de Potterne, Wiltshire (Lawson 2000, fig. 97 : 98), dans les niveaux d'occupation les plus anciens, attribués au XI<sup>e</sup> s. av. notre ère, en association avec de la céramique de style Deverel-Rimbury (Bronze récent). Un autre provient d'une fosse d'habitat du site de Mannheim-Wallstadt, Bade Wurtemberg, accompagné de céramique datée du Bronze D (Görner 2003, fig. 71 : 3). Un dernier exemplaire provient de Serbie, mis au jour sur le site de Bordjoš, au nord-ouest de Belgrade (Medović 1995, fig. 4). Ce fléau, en matière dure animale, est une tige fusiforme, perforée en son centre comme les exemplaires de l'Yonne, mais qui ne présente pas de petits disques terminaux. L'étroite association avec toute une série de poids confirme la fonction de l'objet, attribué par l'auteur au Halstatt A1.

Les points de comparaison sont beaucoup plus limités pour le deuxième type, « en barrette ». Les meilleurs parallèles proviennent encore de Charente, de la couche B de la Salle des Dalles de la Grotte du Quéroy, à Chazelles, attribuée au Bronze final IIIb, et de la Grotte supérieure des Duffaits, à la Rochette (Gomez de Soto, Kérouanton 1991, fig. 16 : 18 et fig. 18). Dans cette publication, ces objets sont qualifiés de « barrettes d'os perforées et ornées d'ocelles » (*Ibid*, p. 354). Un examen *de visu* serait nécessaire pour juger de leur réelle similitude avec les exemplaires de Migennes.

#### - **Les poids (fig. 2b) :**

Les formes peuvent être variées : cinq exemplaires sont parallélépipédiques (n° 30, 49, 53, 64, 65), deux sont hémisphériques (n° 48 et 61), un est tronconique (n° 54) ; enfin, un dernier exemplaire est constitué d'une tête d'épingle tronquée (n° 33). Une collerette d'épingle (n° 19) et toute une série de petits fragments de bronze de forme plus ou moins régulière peuvent compléter cette série, du fait de leur proximité avec les autres (n° 32, 33, 36, 37, 38, 47, 51, 56, 62, 63, 67, 68) (cf. plan détaillé, fig. 5-1).

Les poids de l'Age du bronze en Europe centrale ont fait l'objet d'une synthèse par C. Pare (1999). Ils connaissent une très vaste répartition géographique, du Centre-Ouest de la France au bassin des Carpates, quasiment tous issus de contextes funéraires du Bronze final initial. Comme pour l'inhumation 298, ils sont la plupart du temps rassemblés dans des petits contenants en matière périssable, regroupant tout le nécessaire personnel du défunt. Ces objets apparaissent ponctuellement au sein des assemblages funéraires du début du Bronze final des vallées de l'Yonne et de la Haute-Seine (fig. 6b), notamment à Barbuise-Courtavant « Frécul » (Lemoine, Sénéchal, 1965 fig. 1 : 1 à 4 ; Joffroy 1970, fig. 3 A et B), Monéteau « La Métairie » (Joly 1965, fig. 21 : 4, 5), ou Etigny « Le Brassot » (Muller 1999, fig. 18). Les mieux représentés sont les modèles parallélépipédiques, parfois ornés d'une rainure sinusoïdale. A Champlay « La Colombine », toute une série de collerettes d'épingles, provenant de tombes anciennement démantelées, pourraient également être de petits poids (Hure, 1931, fig. 10-12). Concernant l'Est de la France, les poids de la tombe de Richemont-Pépinville, Moselle (Keune 1903, pl. XXX ; Pare, 1999, fig. 17 : 2 à 8) et celui du dépôt de Larnaud « Les Genettes », Jura (Coutil 1914 ; Pare 1999, fig. 19 : 3) peuvent aussi être mentionnés. Le Sud de l'Allemagne est également un secteur où ces objets sont bien représentés au Bronze D, quelle que soit la forme (quadrangulaire, cylindrique, fragments d'épingles réutilisés...). A titre d'exemple, les tombes de Steinfurth-Wetterauskreis, Hesse (Pare 1999, fig. 14 : 12-15), Büchelberg, Rhénanine-Palatinat (Kilian 1972) ou encore celle de Singen-Widerholdstrasse, Bade-Wurtemberg (Brestrich 1998, pl. 4), peuvent être citées.

### Présentation du coffret de pesée et des poids (J.-P. Delor<sup>3</sup>)

La forme d'un contenant parallélépipédique est nettement visible dans le dos du mort, au niveau de son coude gauche. On pense évidemment à un coffret en bois, en cuir ou à une boîte en écorce ou en sparterie dont les parois auraient pu être assemblées par couture ou chevillage.

A quoi les outils de pesée, balances et poids de la sépulture 298, objets si fins, si petits, si fragiles pouvaient-ils bien servir ? Il ne s'agit pas d'une balance de marchand ordinaire qui commercialiserait par exemple des denrées alimentaires : l'écart entre les deux extrémités du fléau est trop petit (101 mm). Il ne s'agit pas de peser les composants d'un alliage cuivreux avant sa fonte : l'outil est tout à fait inadapté à la pesée de kilos de minerai. Au vu des poids qui l'accompagnent, il ne peut avoir été utilisé que pour peser des quantités infimes : métal précieux, matière semi-précieuse (ambre ...), à la limite, des objets métalliques récupérés (qui seraient dans ce cas rachetés avec pour base du calcul de la valeur de la transaction, le

<sup>3</sup> Avec la collaboration technique de Netty Napoli

poids), ingrédients entrant dans la fabrication de médicaments, poudres diverses ...

Puisque nous avons affaire à des instruments de pesage, il peut être intéressant de se demander en préambule, ce que concernait et ce qu'impliquait, 1200 ans av. J.-C., la nécessité d'effectuer une pesée. Elle se justifie évidemment par la volonté de quantifier une masse, de manière répétable et suffisamment précise. Cette mesure est forcément une grandeur exprimée par une valeur. Mais pourquoi peser ?

- pour proportionner des ingrédients en quantités connues afin d'obtenir un mélange final possédant des propriétés particulières. C'est le cas lorsqu'on prépare une recette de cuisine, un médicament, un alliage...
- pour répartir de façon égale un tout que l'on veut partager. Par exemple répartir équitablement un sac de céréale entre un nombre de personnes déterminé.
- pour « commerçer », c'est à dire vendre ou échanger une quantité connue d'un produit, contre un substitut selon des conventions précises, prévues à l'avance et acceptées par les parties : tel poids équivaut à telle valeur, qui, on le comprendra d'emblée, doit se traduire par une quantité « numérique » !

Utiliser une échelle de poids c'est aussi définir une « irrégularité ordonnée » (« supérieur » ou « inférieur ») et apprécier les éléments d'une série de référence : le double (x 2), le triple (x 3), .... Aussi l'officier ne pouvait-il énoncer sa pesée que par une valeur qui ne peut être qu'un nombre et qui implique l'utilisation d'une numération standard, utilisée par lui mais aussi par ses interlocuteurs, notamment en cas de commerce à plus longue distance. « Peser » implique bien évidemment la connaissance et la pratique de modes opératoires arithmétiques, même basiques. Ainsi l'estimation des proportions nécessite la connaissance relative des fractions : prendre la moitié (1/2), prendre trois fois plus (3/1)... Répartir de façon égale équivaut à diviser. Etablir un prix en fonction d'un tarif et d'un poids appelle la connaissance de la fameuse « règle de trois », donc de la multiplication et de la division !

Dans de nombreuses civilisations, l'estimation globale et le marchandage peuvent se suppléer à cette pratique mathématique. Toutefois, elle trouve rapidement et nécessairement ses limites, notamment le « prix-plancher » en dessous duquel on ne peut descendre si l'on tient à réaliser un bénéfice.

Enfin, un système de pesée nécessite son intégration à un large processus commun à toute une région ou à une profession, de manière à conserver les mêmes références dans des sphères géographiques différentes. Pour que les poids puissent être « reconnus » par les parties, il est nécessaire qu'ils aient été réalisés en tenant compte et en faisant référence à une valeur de base (que nous appelons aujourd'hui « étalon »).

Comme l'a montré M. Roscio, bon nombre de ces coffrets sont connus au sud du Bassin parisien. Leur contenu est toujours assez

semblable si bien qu'on peut estimer la présence de certains éléments comme une constante, presque une nécessité.

Les coffrets se trouvent liés à des sépultures d'homme au statut élevé, avec arme et rasoir de bronze, c'est à dire à la minorité des individus (- de 10%) dont le statut semble plus particulièrement privilégié. Il ne s'agit pas forcément d'adulte puisque la seule tombe contenant une épée correspond curieusement à celle d'un immature. Ces assemblages d'objets ne sont connus qu'en milieu funéraire.

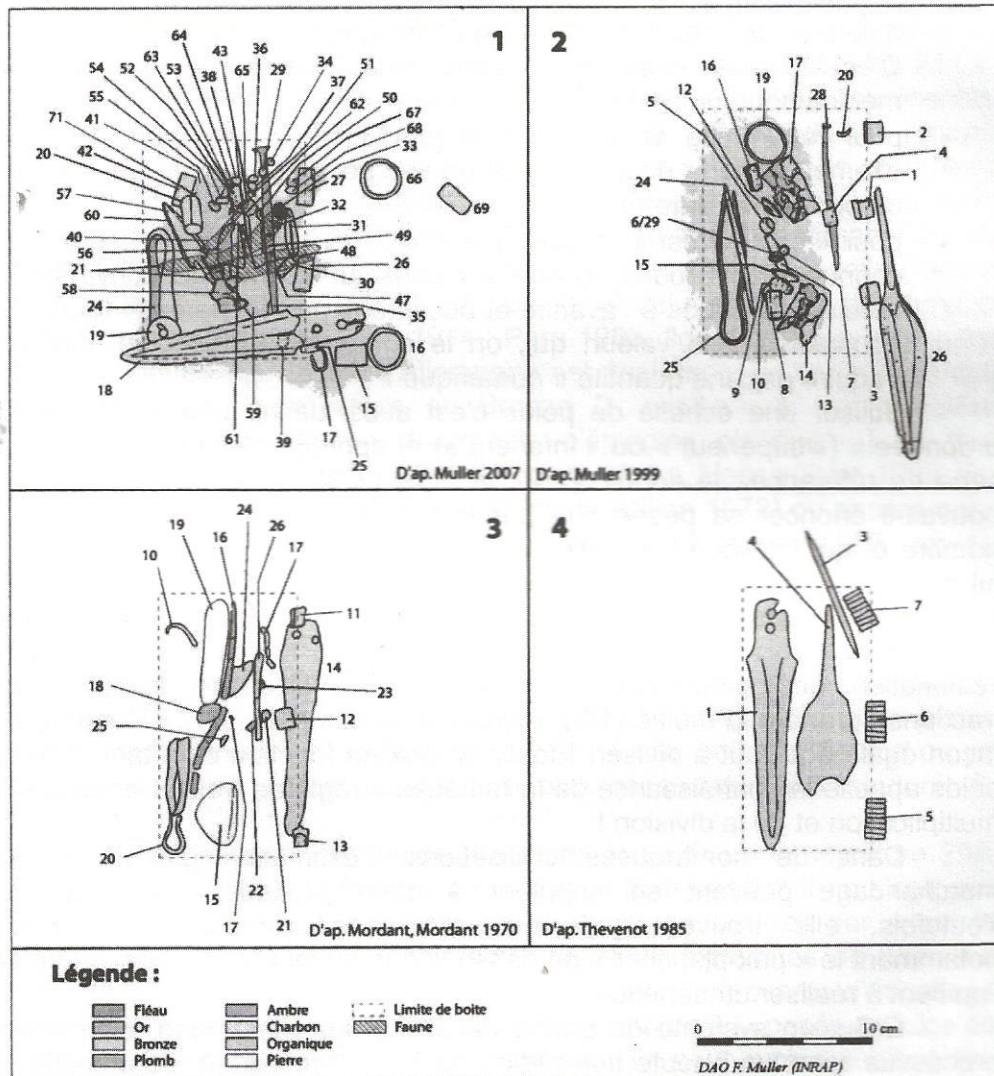


Fig. 8a. Exemples de coffrets trouvés dans le sud du Bassin parisien : 1- MIGENNES (89) "Le Petit Moulin", Tombe à inhumation n°298, Fouille Muller 2004. 2- ETIGNY (89) "Le Brassot" ouest, Tombe à inhumation n°90, Fouille Muller 1999. 3- MAROLLES (77) "Gours aux Lions", Tombe à incinération n°5, Fouille Mordant 1963/69. 4- PASSY (89) "La Sablonnière" Tombe à inhumation n°7, Fouille Carré 1984.

L'individu de la sépulture 298 de Migennes est par ailleurs doublement remarquable puisqu'il est aussi un artisan « dinandier-forgeron » comme l'indique une partie des outils qui l'accompagne : marteau à planer en bronze, enclume et meules de polissage en grès fin, ébauche de lame de poignard en cours de préparation...

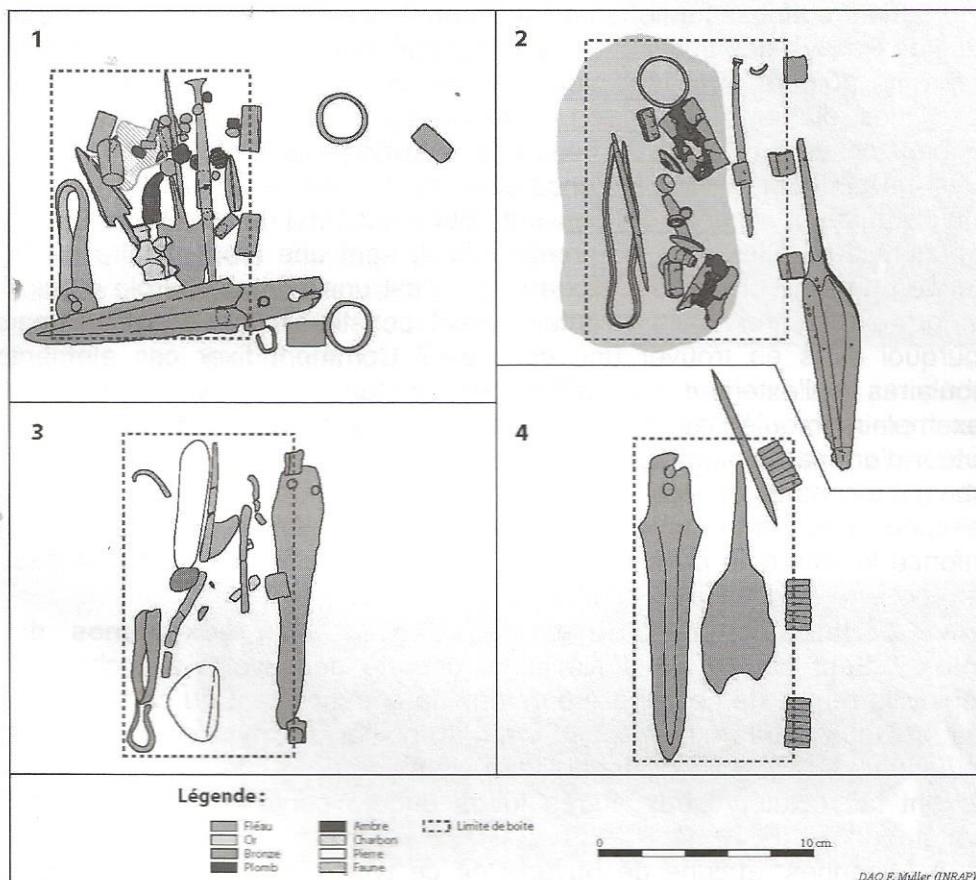


Fig. 8b : Exemples de coffrets trouvés dans le sud du Bassin parisien : 1- MIGENNES (89) "Le Petit Moulin", Tombe à inhumation n°298, Fouille Muller 2004. 2- ETIGNY (89) "Le Brassot" ouest, Tombe à inhumation n°90, Fouille Muller 1999. 3- MAROLLES (77) "Gours aux Lions", Tombe à incinération n°5, Fouille Mordant 1963/69. 4- PASSY (89) "La Sablonnière" Tombe à inhumation n°7, Fouille Carré 1984.

Ces coffrets et leur contenu suscitent de nombreuses questions. Pourquoi les balances connues sont-elles majoritairement situées dans le bassin de l'Yonne (11 sur la vingtaine connue en Europe) qui n'est justement pas une région où l'on trouve du métal (précieux ou pas) ou des matériaux semi-précieux ? C'est peut-être justement à cause de cela : de la matière première devait forcément être acquise pour permettre d'assurer la pérennité d'une production locale telle que les épingle spécifiques à l'Yonne. Les rognures d'or pouvaient permettre de pratiquer ces échanges.

On connaît bien chez nous quelques dépôts de bronziers et on peut envisager un recyclage organisé, sur une vaste échelle. Peut-être a-t-on finalement affaire à la sépulture d'un colporteur récupérateur de métal. Le cas du minuscule fragment de lingot d'or irait dans ce sens. Il est évident qu'il existait un centre de production de ces lingots plats en « carrés de chocolat » à partir duquel s'effectuait la commercialisation.

Ces coffrets contiennent un fléau de balance et une pince (sauf celui de Passy), des poids et un axe appointé aux deux extrémités (que les différents auteurs appellent alène). Ils devaient nécessairement contenir aussi des plateaux légers en matériau périssable et un système de suspension dont un anneau peut être la survivance. Parfois on y trouve aussi un peu d'or. Y figurent encore, au moins trois « viroles » de bronze équidistantes et alignées qui passent pour avoir servi de charnière. Pour la sépulture 298, elles sont au nombre de 7, dont une (l'exemplaire n° 15) placée perpendiculairement aux autres ; c'est une véritable virole moulée. Un groupe de trois peut éventuellement constituer une charnière mais pourquoi alors en trouver une seconde ? Comment fixer ces éléments tubulaires à l'extérieur du coffret pour y passer un axe ? Sauf pour l'exemplaire moulé, les 6 autres sont des feuilles de bronze enroulées autour d'un mandrin, parfois avec un large recouvrement. L'élasticité de ce tube est incompatible avec l'utilisation traditionnelle de virole, ordinairement destinée à renforcer un manche pour éviter qu'il n'éclate lorsqu'on y enfonce la soie d'un outil. Il s'agit ici d'autre chose. Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées :

- **Certains de ces tubes pouvaient-ils être eux-mêmes des poids ?** Sept autres tubes similaires ont été découverts à Richemont-Pépinville rempli de ce qui a été déterminé comme étant du carbonate de plomb. Deux autres tubes appartenant au boîtier d'orfèvre de la sépulture d'Etigny « Le Brassot » contenaient du plomb ou de l'étain qui en s'oxydant les ont fait éclater. Deux autres tubes encore contenaient du plomb à Monéteau.

A Migennes, aucune découverte de ce type n'existe ; les tubes sont vides. En fait, l'examen de l'intérieur des viroles ne montre aucune trace d'emmanchement sur la moitié de leur longueur. De même les extrémités ont été soigneusement égalisées par meulage et leur longueur avoisine régulièrement les 20 mm à  $\pm$  1 mm. Pourquoi alors certains sont-ils alignés ?

- **Ces simili-tubes pouvaient servir de fermeture au coffret !**

Par exemple, cousues sur la tranche d'une boîte en cuir qui se fermerait comme une reliure, ils servent de passants à une baguette de bois qui coulisserait à travers les trois tubes. La partie inférieure, la plus rigide n'en recevrait qu'un et le couvercle, deux. En revanche, il est difficile de leur donner le rôle de charnière. Dans ce cas, il faudrait que ces tubes soient jointifs ou, au moins, au nombre de 4 et symétriquement alternés pour leur éviter de coulisser longitudinalement sur l'axe en cours

d'utilisation. Par ailleurs, devant nécessairement se trouver traversés par le même axe, ils ne pourraient se trouver fixés qu'à la jointure du couvercle et de la partie basse d'où un assemblage très peu solide.

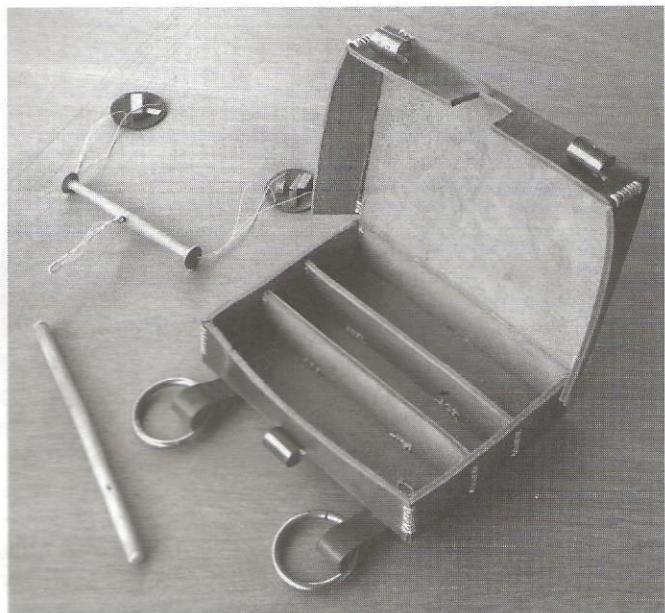


Fig. 9a et b. Reconstitution en cuir de ce que pouvait être le coffret de l'orfèvre, ouvert et fermé (JP Delor, F. Muller)

Cette proposition n'explique pourtant pas tout ! A quoi peut bien servir l'alène ? En tant que telle, elle n'est dans ce nécessaire de pesée, d'aucune utilité. Pourtant, elle y est toujours présente.

Des objets complémentaires paraissent avoir bien figuré dans le coffret comme des collarlettes d'épingles, des hameçons, éventuellement des pointes de flèches, ou des fragments d'objets cuivreux cassés : fibule, épingle, peut-être des affûtoirs.... Les deux anneaux de bronze pouvaient de même correspondre à une suspension fixée du coté de l'ouverture, permettant de porter le nécessaire en bandoulière.

L'une des premières remarques concerne l'organisation orthonormée du contenu de cette boîte. En effet, il semble que les divers

éléments étaient rangés dans des compartiments et qu'il devait donc exister une ou plusieurs cloisons. Les poids sont au centre, à côté du fléau en bois de cerf, et de l'axe de section carrée, lui aussi rangé, tout comme la pince (brucelles) qui permet de saisir les poids pour les déposer ou les reprendre sur les plateaux. Dans cette boîte devaient se trouver aussi les fils de suspension et les plateaux qu'on imagine en cuir, en bois mince ou en écorce, d'un diamètre avoisinant 3 à 5 cm. Pour conclure, l'alène n'est probablement pas une alène, la pince n'est pas un objet de toilette et les viroles ne servent pas à emmancher des outils d'ailleurs inexistant !

Il est aisément de remarquer que les poids sont rassemblés au centre du coffret, peut-être contenus à l'intérieur d'une enveloppe souple (gousset), tout comme les 11 chutes de tôle d'or, mais en tout cas maintenu dans un compartiment probablement constitué par une ou deux cloisons internes.

n° poids	Dimensions en mm	Volume en mm <sup>3</sup>	Poids en g	densité	Module unitaire
<b>64</b>	1,5 x 4,1 x 9,9	60,88	0,39	6,4	1
<b>65</b>	3,3 x 4 x 10,4	137,3	1,06	7,72	3
<b>53</b>	3,8 x 4,8 x 11,5	209,76	1,60	7,63	4
<b>30</b>	5,7 x 5,9 x 13,3	447,28	3,16	7,06	8
<b>49</b>	4,4 x 7 x 18	554,4	4,32	7,792	11

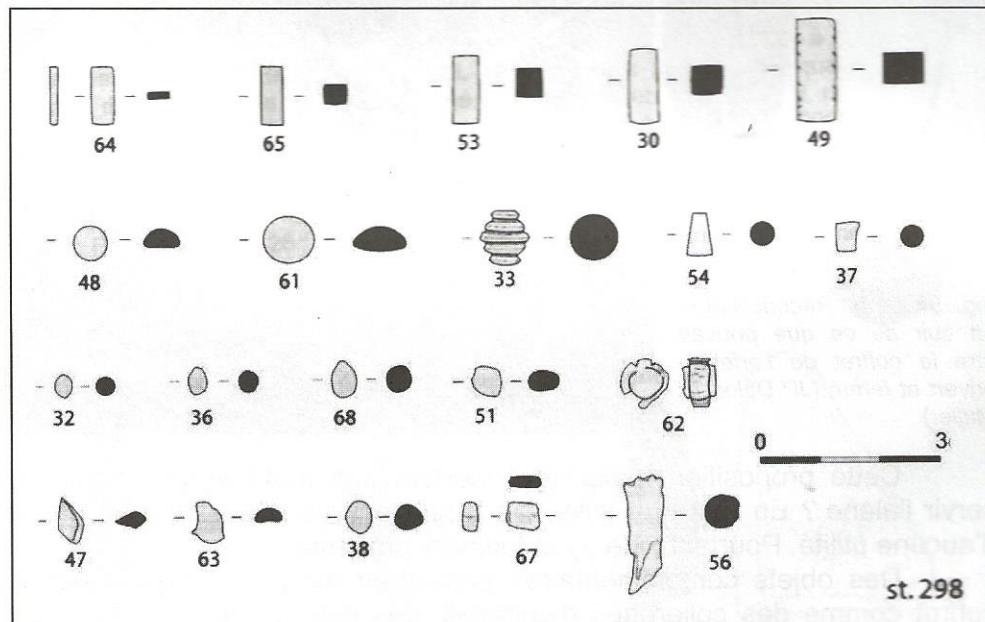


Fig 10. Poids et autres éléments ayant pu servir de poids de la sépulture 298 de Migennes, Le Petit Moulin.

Contrairement à certains poids découverts au sud du Bassin Parisien et en Europe centrale, ceux-ci ne comportent pas de sillons sinusoïdaux comblés d'étain. On peut supposer que cette caractéristique,

qui doit permettre un ajustement plus facile de la masse de chacun d'eux, n'a pas été privilégiée ici. En revanche, le plus gros (49), comporte sur certaines de ses arêtes de fines incisions réalisées en biais, par percussion, avec une lame tranchante (ciseau à froid).

Voici les dimensions et la masse des poids les plus réguliers et significatifs, parallélépipédiques ou tronconiques, tête d'épingle aménagée. On pourra remarquer dans le tableau récapitulatif qui précède que, la densité des matériaux utilisés pour fabriquer ces poids est assez différente. Un bronze classique possède une masse volumique comprise entre 8,4 et 9,2 kg au dm<sup>3</sup>. Or il est surprenant de constater que le plus petit poids parallélépipédique est le moins lourd, bien moins lourd que son apparence le laisserait supposer, certainement parce qu'il contient peu de plomb ou d'étain. D'ailleurs, d'une façon générale pour ces poids « réguliers », les densités calculées sont inférieures à 7,8.

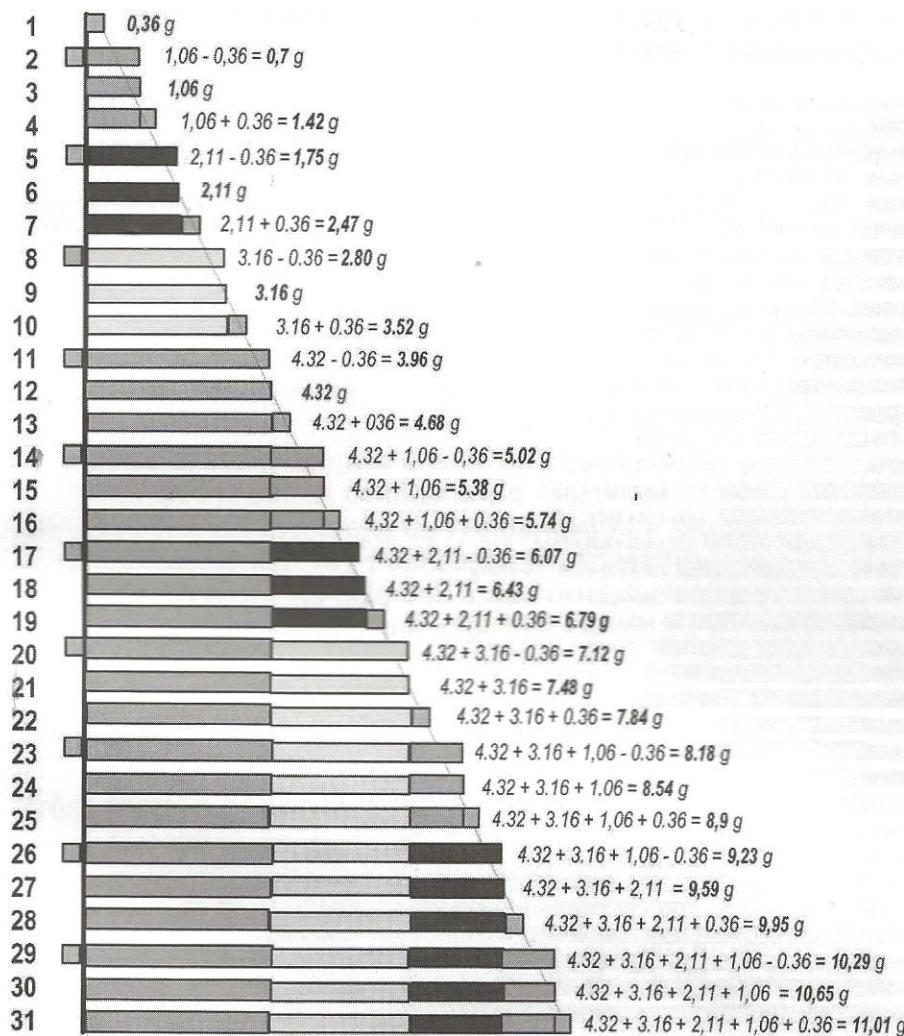
Leur classe de précision est ici surprenante : les combinaisons de poids ne s'écartent que très peu des valeurs théoriques, quelques centièmes de grammes ce qui est très peu ! On peut les considérer comme acceptables et en déduire la grille de combinaisons ci-après permettant d'obtenir les 31 mesures possibles.

Cette série est toutefois un peu curieuse ! Alors qu'on s'attend à une continuité qui permettrait, en combinaison, de couvrir toute l'étendue de la numération, on n'obtient *a priori* que les modules : 1, 3, 4, 8 et 11, ce qui est loin de constituer une série logique. Ernest Napoli, ingénieur, a bien voulu se pencher sur ce problème. Il l'a abordé de façon différente. Il est parti du principe préalable qu'une série se terminant par 11 n'avait aucun sens et que cette dernière valeur ne pouvait être que 12. Dans ce cas le poids qui sert de module de base n'est pas 0,39 mais 0,36 g (4,32 / 12) et la série devient 1, 3, 4,5, 6, 9 et 12. Le poids qui correspond à 4,5 unités est à écarter pour l'instant.

La série apparaît alors d'une simplicité déconcertante : il s'agit de la suite des premiers multiples de 3. Les pesées s'effectuent en prenant un poids (x), en lui retirant ou en lui ajoutant le module 1 (x-1 ou x+1). Il suffit de progresser ensuite de proche en proche en rajoutant les poids dans l'ordre de leurs tailles.

Migennes, Le Petit Moulin		poids		
<b>sépulture 298</b>		1 = n° 64	0,36	x1
<b>couverture des masses mesurées</b>		2 = n° 65	1,06	x3
		3 = n° 33	2,11	x6
MT : masses théoriques mesurées		4 = n° 30	3,16	x9
MR : masses réelles mesurées		5 = n° 49	4,32	x12
écart = MR - MT		6 = n° 53	1,63	x4,5
	MT g	Combinaisons	MR g	écart
1	0,36	1	0,36	0
2	0,72	2-1	0,7	-0,02
3	1,08	2	1,06	-0,02
4	1,44	2+1	1,42	-0,02
5	1,8	3-1	1,75	-0,05
6	2,16	3	2,11	-0,05
7	2,52	3+1	2,47	-0,05
8	2,88	4-1	2,8	-0,08
9	3,24	4	3,16	-0,08
10	3,6	4+1	3,52	-0,08
11	3,96	5-1	3,96	0
12	4,32	5	4,32	0
13	4,68	5+1	4,68	0
14	5,04	5+2-1	5,02	-0,02
15	5,4	5+2	5,38	-0,02
16	5,76	5+2+1	5,74	-0,02
17	6,12	5+3-1	6,07	-0,05
18	6,48	5+3	6,43	-0,05
19	6,84	5+3+1	6,79	-0,05
20	7,2	5+4-1	7,12	-0,08
21	7,56	5+4	7,48	-0,08
22	7,92	5+4+1	7,84	-0,08
23	8,28	5+4+2-1	8,18	-0,1
24	8,64	5+4+2	8,54	-0,1
25	9	5+4+2+1	8,9	-0,1
26	9,36	5+4+3-1	9,23	-0,13
27	9,72	5+4+3	9,59	-0,13
28	10,08	5+4+3+1	9,95	-0,13
29	10,44	5+4+3+2-1	10,29	-0,15
30	10,8	5+4+3+2	10,65	-0,15
31	11,16	5+4+3+2+1	11,01	-0,15

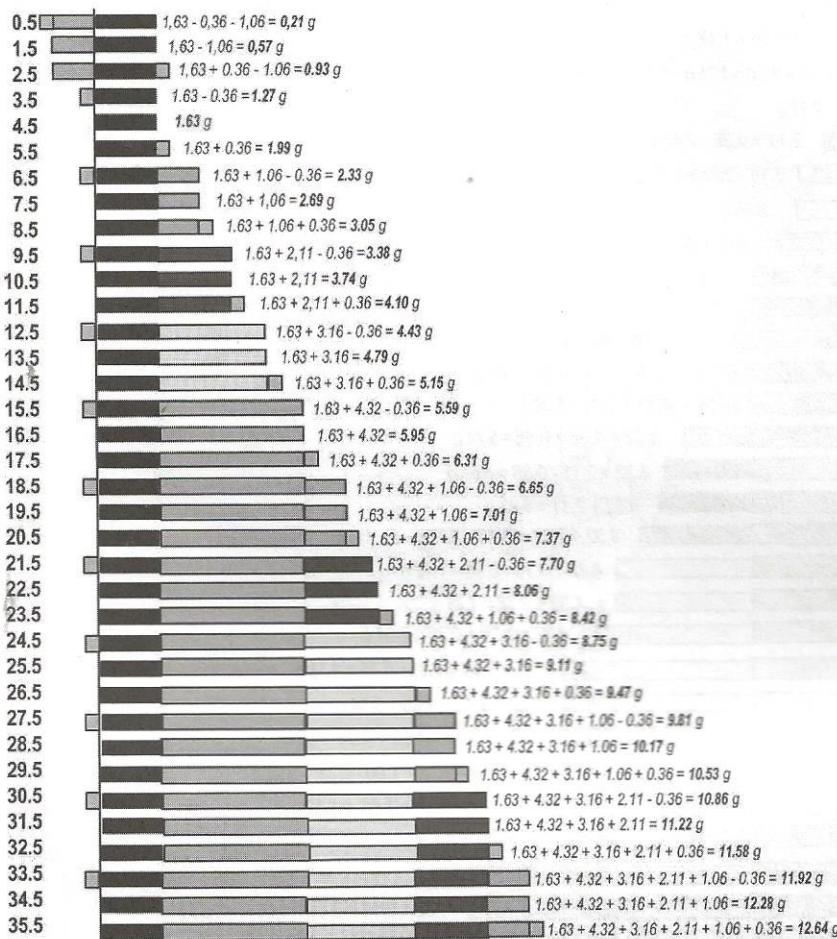
Migennes : tableau montrant la variation de l'écart, en centièmes de gramme et en pourcentage, entre les masses théoriques et les masses réelles. Ces dernières sont toutes en dessous de ce qu'elles devraient être, dans des proportions qui ne dépassent jamais 3%.



Une balance accepte des poids dans le plateau symétrique de celui où est posé l'objet de la pesée, mais aussi à coté de cet objet. C'est à dire qu'il est possible d'additionner des poids mais aussi de les soustraire. Ainsi 2 unités seront obtenues en plaçant le poids d'une unité auprès de l'objet et le poids de 3 unités sur l'autre plateau. Ce procédé est utilisable pour tous les degrés de la série, donnant ainsi, simplement et logiquement, toutes les valeurs pour 31 mesures possibles ; la dernière correspondant à l'addition de tous les poids disponibles, de 5+4+3+2+1 unités.

Cette masse maximale est assez modeste puisqu'elle n'atteint que 11 g mais elle prouve à l'évidence que cette balance a bien un usage spécifique, celui de peser des quantités infimes.

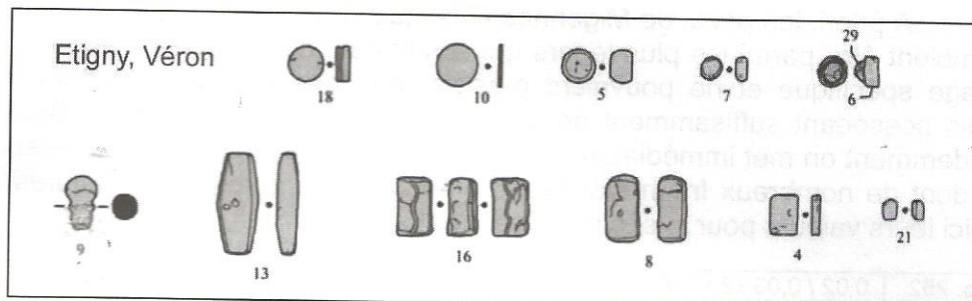
Venons en maintenant au poids de 4,5 unités. A lui seul, il permet d'effectuer 36 mesures supplémentaires en fournissant toutes les demi-unités intermédiaires (et au delà !).



En effet, le fait que ce poids se place exactement entre deux unités entières (entre 3 et 6) permet, par combinaisons négatives ou positives, de peser des masses comprises entre 0,21 g et 12,64 g. Ainsi le minimum calculé est proche du  $2/10^{\circ}$  de g, qui est comme chacun le sait, le carat ! Ce poids aurait tout aussi bien pu être de 3,5 ou de 5,5 g : il aurait alors rempli les mêmes fonctions. Toutefois, pour couvrir toute l'étendue de la plage de mesure, il est plus simple qu'il ait une valeur moyenne aux poids disponibles. Ainsi, ces 6 poids permettent d'effectuer 67 mesures différentes.

Afin de valider ces calculs, nous avons étudié sur ces mêmes bases, le nécessaire de pesée découvert à Etigny « Le Brassot » (sépulture 90). Une douzaine d'éléments peuvent être considérés comme des poids. Nous ne conserverons par analogie avec ceux précédemment

étudiés que les poids aux masses voisines, auxquels nous rajouterons les deux derniers poids venant en complément de la série de Migennes.



1 = n° 7	0,35 g	x1
2 = n° 4	1,18 g	x3
3 = n° 5	2,24 g	x6
4 = n° 9	3,16 g	x9

5 = n° 16	4,28 g	x12
6 = n° 8	6,47 g	x18
7 = n° 13	8,62 g	x24
8 = n° 18	1,67 g	x4,5

*Etigny « Le Brassot » : série des poids et leur valeur, avec indication de leur coefficient multiplicateur.*

Avec cette série de 8 poids, selon le même processus, nous obtenons 73 mesures, auxquelles il faut rajouter les 80 mesures pour les demi-unités, soit un total de 153 mesures, pour une masse maximale avoisinant 28 g. Le second poids (module qui correspond à x3 le module de base) n'entre pas dans cette série de façon satisfaisante et s'écarte beaucoup de la masse escomptée (1,18 g pour 1,08 g). Jusqu'à des pesées de l'ordre de 5 g l'erreur est supérieure à 5%. Toutefois, par la suite, l'ensemble s'équilibre avec parfois des pesées parfaitement justes, en tout cas inférieures à 1% à partir de 8 g. Il est probable que cette série de poids servait à peser des masses légèrement plus importantes qu'à Migennes ?

On remarquera que les trois poids les plus importants correspondent très exactement à la valeur attendue des modules x12, x18, x24. Ceci n'est pas fortuit et fournit la preuve de la similitude des systèmes numériques de pesée de Migennes et d'Etigny. Nous avons donc la confirmation d'une numération en base trois, avec pour unité élémentaire, une masse avoisinant 0.36g.

Mafalda Roscio (Roscio 2007a) étudie dans son mémoire de Master II, les systèmes de poids connus pour l'Age du Bronze. Elle présente les systèmes suméro-akkadien puis égéen basés sur la *mina*, avant d'aborder les poids de la fin du Bronze moyen issus des Terramare. Pour ces derniers, les plus petits pèsent 36,5 g (à Gaiato) et 36,6 g (à Casinalbo). Soit 100 fois notre module de base de 0,36 g !

L'étude de Pare (Pare 1999), qui concerne l'Europe centrale, met en évidence grâce à des méthodes statistiques, trois unités de poids possibles, dont la plus petite est 3,8 g. De même, les poids de Barbuise-

Courtavant pèsent 3,53 et 3,86 g alors que la série des poids de Pépinville commence par un poids de 3,83 g... soit environ 10 fois notre module de base !

A priori, les poids de Migennes ainsi que ceux d'Etigny, très voisins, semblent être parmi les plus légers qui soient connus. Ils avaient donc un usage spécifique et ne pouvaient mesurer que des masses très faibles mais possédant suffisamment de valeur pour justifier ce traitement. Bien évidemment on met immédiatement en relation les « découpes » de tôle en or dont de nombreux fragments sont contenus dans quelques sépultures. Voici leurs valeurs pour le site de Migennes :

Sep. 252	0,02 / 0,03 x2 / 0,03 / 0,04 x3 / 0,06 / 0,08 x2 / 0,34 g
Sep. 298	0,05 / 0,08
Sep. 298	0,01 / 0,02 / 0,03 / 0,07 / 0,08 / 0,14 / 0,15 / 0,19 / 0,26 / 0,34 / 0,75 / 1,23

Nous sommes tout à fait dans la même échelle de mesures.

### **Les coffrets avec nécessaire de pesée dans les tombes du Bronze final initial : remise en contexte de la découverte de Migennes (F. Muller / M. Roscio)**

Le dépôt de « coffrets » livrant des instruments de pesée dans les tombes du Bronze final initial est un phénomène bien attesté dans les vallées de l'Yonne et de la Haute-Seine, quoique marginal. Ainsi, sur près de 380 tombes connues, à peine une douzaine livrent de manière certaine des fléaux ou des poids de balance (dont 4 à Migennes, 2 à Barbuise-Courtavant et 2 à Marolles-sur-Seine). De tels nécessaires apparaissent aussi bien dans les tombes à inhumation que dans les tombes à incinération, bien que dans le cas des crémations, le passage du mobilier sur le bûcher funéraire occasionne la disparition des objets les plus petits ou fragiles. L'absence d'étude anthropologique systématique, en raison de l'ancienneté de certaines découvertes d'une part, et d'un mauvais état de conservation des squelettes d'autre part, empêche par ailleurs une attribution sexuée du mobilier. Toutefois, il faut noter que ces nécessaires de pesée apparaissent presque exclusivement dans les tombes d'individus adultes.

Le contenu de ces coffrets est assez standardisé, malgré quelques variations de détail. Outre les instruments de pesée, on trouve fréquemment :

- un rasoir et un poignard :

- Marolles-sur-Seine « Les Gours aux Lions » inc. 5 (Mordant, Mordant 1970, fig. 31 : 9, 11) ;
- Passy « Le Richebourg » inh. 7 (Thevenot 1985, fig. 39 : 9, 10) ;
- Etigny « Le Brassot » Ouest, inh. 90 (Muller 1999, fig. 18 : 22, 26).

- de petits ustensiles variés (« alène », hameçons, pincettes, pointes de flèches...) :

- Barbaise-Courtavant « Grèves de Frécul », inh. 7 (hameçons : Lemoine, Sénéchal 1965, pl. 3, fig. 1 : 7, 8) ;
  - Passy « Le Richebourg », inh. 7 (alène : Thevenot 1985, fig. 39 : 5) ;
  - Etigny « Le Brassot » Ouest, inh. 90 (pincette : Muller 1999, fig. 18 : 25).
- des fragments de matière précieuse ou semi-précieuse (or, ambre) :
- Marolles-sur-Seine « Les Gours aux Lions », inh. 27 (or : Mordant, Mordant 1970, fig. 17 : 15) ;
  - Marolles-sur-Seine « Les Gours aux Lions » inc. 5 (or, ambre : Mordant, Mordant 1970, fig. 31 : 21, 22 et 18).
- de l'outillage lithique (« pierre de touche », affûtoir) :
- Marolles-sur-Seine « Les Gours aux Lions », inh. 27 (affûtoirs : Mordant, Mordant 1970, fig. 17 : 10, 11) ;
  - Passy-Véron « Les Prés Pendus », inh. 18 (« pierre de touche » : Depierre *et alii* 1997, fig. 8 : 17).

Les tombes qui livrent ces coffrets sont par ailleurs bien dotées en mobilier, tant en qualité qu'en quantité (armement, outillage, céramique...). En ce sens, la tombe n° 298 de Migennes est bien représentative et constitue un des exemples les plus spectaculaires. En effet, jusqu'à présent, aucune série aussi complète d'outils de métallurgiste n'avait été mise au jour (marteau à planer, « enclume », affûtoirs...). Il convient également de signaler qu'au sein de cette même nécropole a été fouillée une tombe à épée (type Rixheim), qui a aussi livré un fléau et deux poids de balance (Muller 2007 : inh. 251). Le travail de C. Pare montre par ailleurs l'étendue géographique de cette pratique de dépôt, qui couvre le centre-Est de la France jusqu'à la République Tchèque, du Bronze D au Ha A1 (BFI-IIa), c'est-à-dire du XIV<sup>e</sup> au XII s. av. notre ère (Pare 1999, fig. 31). Là encore, il s'agit d'un nombre restreint de tombes, fournissant un mobilier privilégié (armement, mais aussi, plus à l'Est, vaisselle métallique ou éléments de char et d'harnachement). L'étude des poids de Migennes, ainsi que ceux d'Etigny, prouve que ces nécessaires de pesée sont fonctionnels, et traduisent un système de numération bien établi. De tels objets attestent donc l'existence d'individus ayant la capacité de contrôler les poids et mesures, ainsi que les échanges de métaux précieux. Ce constat pose la question du statut de ces « porteurs de balance » : artisans (orfèvres ? métallurgistes ?), médecins ? L'association de ces « coffrets » personnels avec des biens dits « de prestige », surtout des armes, montre en tous cas que ces individus étaient liés de très près à la sphère du pouvoir.

## Bibliographie :

**Bonnamour Louis**, 2006. Le dépôt de Taponas (Rhône), in Baray Luc dir., Artisanat, sociétés et civilisations. *RAE*, 24<sup>e</sup> supplément, Dijon, p. 363-369.

- Gérard Cordier**, 1976. Les civilisations de l'Age du Bronze dans le Centre-ouest et les Pays de la Loire moyenne, in Jean Guilaine (dir) *La Préhistoire Française*, CNRS, Paris, t. II, p. 553, fig. 5, n° 21
- Roscio Mafalda**, 2007a. *Les instruments de pesée de Migennes « Le Petit Moulin »*. Rapport de stage Master II « Mondes anciens et médiévaux », spécialité Pré et Protohistoire. Université de Dijon, 25 p.
- Roscio Mafalda**, 2007b. *Migennes « Le Petit Moulin » Yonne. Etude typochronologique du mobilier et des assemblages funéraire d'une nécropole de l'étape ancienne du Bronze final*. Mémoire de Master2, Mondes anciens et médiévaux. Université de Bourgogne, Dijon. 3 vol. 331 p., 806 p d'inventaire.
- Muller Fabrice**, 2007. *Migennes « Le Petit Moulin »*. *Une nécropole de l'Age du Bronze Moyen/Final*. Rapport final d'opération. Inrap, Dijon. 304 p.
- Muller Fabrice**, 2002. *Une nécropole du Bronze final Ila et de La Tène ancienne. Etigny « le Brassot ouest »*. Rapport de Fouille. AFAN, 144 p.
- Piette jacques, Stéphane Rottier et Germaine Depierre**, 2005. Les pratiques funéraires au début du Bronze final dans la nécropole de Barbouise-Courtavant et de la Saulsotte (Aube), in *Actes de la table-ronde de Sens : les Pratiques funéraires à l'Age du Bronze en France*. CTHS, Paris. p. 433-457.
- Gouge Patrick, Claude Mordant et Patrick Pihuit**, 1994. *Nécropoles de la Bassée. Age du Bronze. Présentation analytique des ensembles fouillés. 1960-1994*. Travaux du centre départemental d'Archéologie de la Bassée. 192 p.
- Collectif**, 1989. *Pré et Protohistoire de l'Aube*. Editions ARPEPP, vertus, 51. 268 p.
- Pare Christopher**, 1999. Weights and Weiching in Bronze Age Central Europe, in *Eliten in der Bronzezeit*. Ergebnisse zweier Kolloquien in Mainz und Athen. Monographien des Romisch-Germanischen Zentralmuseums 43, Mainz, p. 421-514, pl. 23-29.

# Les états d'âme d'un soldat de l'Empire

Xavier François-Leclanché

La légende des grognards de l'Empereur est née bien après l'Empire. Une lettre privée<sup>1</sup>, égarée dans les archives d'un notaire de Chassy, M<sup>e</sup> Jean-Baptiste-Etienne Précy, nous montre une réalité, certes partielle puisqu'il s'agit du récit d'un seul auteur, mais un peu différente.

L'auteur de cette lettre est un certain Louis Bonfillou, vigneron à Chassy. Après avoir été tiré au sort, ce dernier passe devant le conseil de révision. Comme tous les autres soldats, il achète son paquetage militaire. Il se rend d'abord à Auxerre, et de là, part avec ses compagnons, encadré par quelques officiers de carrière, rejoindre le 37<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, basé à Brest. Sa lettre est datée du 3 thermidor de l'an XII (22 juillet 1804). Elle parvient d'abord au receveur de l'enregistrement du canton, Gauthier, à Chassy. Les destinataires payent le timbre de 55 centimes. La lettre arrive le 18 fructidor (5 septembre 1804). Elle a donc cheminé pendant 6 semaines.

A l'époque, Bonaparte vient de devenir Napoléon. Il s'est sacré empereur le 11 frimaire de l'an XII (2 décembre 1804). La troisième coalition n'est pas encore constituée, mais l'empereur surveille l'Angleterre depuis le camp de Boulogne. C'est sans doute pour faire face à l'Angleterre que le régiment de Bonfillou est envoyé à Brest et embarqué sur le vaisseau « Jupiter ».

## Le destinataire de la lettre

Bonfillou écrit à Claude Colliquet, laboureur à Villiers-sur-Tholon. Il s'agit d'un oncle par alliance, pour avoir épousé Marie Bellaguet, la sœur Rosalie Bellaguet, la mère de Louis Bonfillou.

Les père et mère du soldat sont décédés. Il a des frères, mais c'est à son oncle qu'il a donné pouvoir de gérer ses biens en son absence. En fait, il se sent bien seul, désemparé dans une ville inconnue, aux mœurs différentes de celles de son pays, avec des compagnons soldats inconnus. Sa lettre est une bouteille à la mer pour demander à ses plus proches parents de garder un lien avec lui : « *Je finis en vous souhaitant une bonne santé ainsi que à ma cousine sans oublier mon cousin Louison et ma*

<sup>1</sup> ADY 3 E 75 426 ; 3 E 75 440 ; 3 E 75 441 ; 3 E 75 442.

*cousine son épouse ; Je Suis fort surpris de ce que il ne m'a pas fait réponse de ma lettre que je lui ai envoyer Jespère que sitot la présente reçu vous n'oublierez pas de me envoyer réponse vous m'obligerez infiniment. Ne me privez pas de recevoir de vos nouvelles encore une fois ».*

Les opinions politiques de l'oncle Colliquet ne sont pas évidentes, à cette époque. En 1790, il est élu officier municipal dans un clan composé des plus hostiles à la monarchie et à la religion. Mais sous la Restauration, il sera condamné pour avoir proclamé : « *Quand est-ce que Bonaparte reviendra pour chasser ces coquins de Bourbon* ». Il est vrai que ledit Colliquet avait cultivé sans vergogne quelques terres appartenant à l'ancien seigneur de Villiers-sur-Tholon, madame d'Hallweyl, et qu'il avait été invité à restituer ces terres quand la comtesse les avait vendues.

### **Portrait de Louis Bonfillou**

Le soldat Bonfillou ne formule aucune critique envers l'empereur. Il dit seulement : « *Ce sort fatal que je craigné tant est arrivé, je ne puis mon exenté présentement* ». A la limite, ce n'est pas un régime belliqueux qui l'a enrégimenté, mais Dieu lui-même : « *Il faut subir le sort que Dieu veut nous envoyer* », écrit-il.

S'il est vrai que l'auteur de cette lettre n'a pas toute liberté pour critiquer l'empereur, son opinion reflète sans doute un état d'esprit assez répandu parmi ses consorts.

Bonfillou ne sait pas encore que le sort n'est pas le seul responsable de son départ à l'armée. De levée supplémentaire en levées supplémentaires, tous les hommes de sa classe finissent pas être appelés à l'armée, à l'exception des trop petits (moins d'un mètre quarante), des blessés (notamment de ceux qui ont une hernie inguinale) et des « soutiens de famille ».

Les entreprises contre les superstitions, auxquelles son oncle a un peu participé, n'ont pas ébranlé sa foi religieuse,... à moins que cette foi ne soit le dernier rempart contre la désespérance. Pour Bonfillou, Dieu est avant tout le grand décideur en qui il a toute confiance : « *Je prend tout en patience Dieu pourvoiera à tout ce qui me sera nessessaire sil il lui plait.* » Bref, la foi de Bonfillou est conforme à celle de l'homme de son époque.

Evidemment, l'homme est conformiste. Il date sa lettre du 3 thermidor de l'an XII, et non pas de juillet 1805 comme l'aurait fait un prêtre, réfractaire ou constitutionnel. Mais il reste enraciné dans l'Ancien Régime en indiquant les prix en sols, et non pas en francs, et les poids en livres, et non pas en kilogrammes. Tout cela ne le différencie pas des autres paysans de l'époque.

De toute évidence, Louis Bonfillou a fréquenté l'école. Comme dans tous les villages de la région, cette école a été suscitée par l'évêque d'Auxerre. La rémunération du « recteur des écoles » était apportée en partie par la dîme du curé, en partie par les habitants du village, même par ceux qui n'avaient pas d'enfants d'âge scolaire. Certes, Bonfillou est fâché

avec l'orthographe. Mais ses connaissances ne sont pas inférieures à celles des hommes du peuple, artisans et boutiquiers, qui avaient tenu les registres des comités de salut public sous la Convention.

### **Son attachement à sa vigne**

Bonfillou a appris que ses frères avaient vendu pour 800 francs leur part dans la maison de leurs parents, à Chassy. Il suggère à son oncle de vendre sa propre part, et dit se contenter de 500 francs. Mais à sa vigne, Bonfillou y tient. Il demande à son oncle de l'entretenir et de conserver le vin : « *Pour mes vignes mettées ce qu'il faut dedans affin que je les trouve en bonne état. Si toute fois vous récoltées du vin dedans vous le conserverez dans votre cave jusqu'à mon retour. Je ne veut pas qu'il soit vendu affin que nous buvions une bouteille ensamble.* »

Le soldat Louis Bonfillou s'intéresse aussi aux événements qui font la vie des paysans : « *Marquez moi tout ce qui aura de nouveau dans le pays la cherté des denrées si la grève a passé dans le pays Comme nous l'avons apprise qu'elle avec passé du côté d'Auxerre et sil y a eu une grand mortalité Comme dans le pays où nous sommes car il nepargne rien.* »

### **La vie militaire**

Le soldat Bonfillou ne révèle rien de sa vie militaire : il n'évoque pas des manœuvres effectuées, ne raconte pas les trajets parcourus. Il écrit seulement : « *nous pouvons partir bientôt.* ». Il évoque seulement sa crainte d'être tué ou blessé : « *Mon plus grand désir est que si Dieu me laisse la vie et la santé me donne à la fin de mes traveaus le plaisir de vous savoir en bonne santé je serois satisfait.* »

Ses écrits ne concernent que sa vie domestique. Louis Bonfillou ne se nourrit pas comme les bretons de galettes et ne boit pas de cidre. Il remarque que le pays ne produit pas beaucoup de blé, mais plutôt du sarrasin. Mais il lui faut du pain et du vin. Mais ces denrées coûtent cher : la livre de pain est à 4 sols et la bouteille de vin à 16 sols, déplore-t-il.

### **Epilogue**

Louis Bonfillou reste à l'armée jusqu'à la chute de l'empereur. Est-il totalement indemne, ou a-t-il reçu quelques blessures ? On ne sait pas. La paix revenue, il retourne au pays. Mais sa réintroduction dans la société n'est pas facile. Pour son entourage, il ne redevient jamais un vrai paysan, il reste une « militaire retiré ». Sa maison de Chassy a été vendue, conformément à son souhait. Il ne peut que s'installer chez son oncle Colliquet, à Villiers-sur-Tholon. La tante Rosalie décède en 1817.

Voilà l'ancien soldat en proie à des besoins d'argent. Le 12 janvier 1815, il emprunte 2000 francs à Claude Colliquet. Mais sa dette est presque entièrement annulée le 12 juin suivant, quand son oncle lui rend le prix de vente de ses récoltes : 1889,45 francs. Ce bon oncle ne retire rien, ni pour les frais qu'il a pu supporter, ni même pour son travail. Mais le 24

mars 1816, Louis Bonfillou doit vendre une vigne de l'héritage de sa mère, à Villiers-sur-Tholon, au lieu-dit « Les Epouasses », pour 50 francs.

Sa tante Rosalie décède en 1817 ; son oncle Claude la suit en 1818. Louis Bonfillou ne bénéficie plus de l'hospitalité bienveillante de sa famille. Il s'achète une maison, rue Ferrée, à Villiers-sur-Tholon, le 31 janvier 1817, pour le prix de 650 francs. Le 14 juin 1818, il révoque le testament qu'il avait fait en faveur de son oncle. Il ne s'est pas marié, il n'a pas d'enfants. Qu'importe sa succession, elle parviendra à ceux que désigne le code civil, ses frères de Chassy ou ses cousins de Villiers-sur-Tholon, qui, pas plus les uns que les autres, l'ont hébergé à son retour de l'armée.

Louis Bonfillou tourne définitivement la page avec Chassy. Le 21 décembre 1821, il abandonne toute attache avec son village natal en vendant ses terres, pour le prix de 300 francs. A Villiers-sur-Tholon, il n'a pas beaucoup de terres et accepte de travailler pour les autres. Selon une pratique courante à l'époque, le 10 juillet 1818, il achète la récolte sur pied des terres d'un laboureur âgé, Alexis Montagne. Cette récolte est vendue quelques semaines plus tard, beaucoup plus cher. La plus-value, c'est le prix de son travail.

Louis Bonfillou décède en 1824, âgé de quarante ans. On ne connaît pas les circonstances de sa mort. On sait seulement qu'aucune épidémie ne s'abat sur le village, cette année là. Sa petite succession ne suscite aucune difficulté.